

DEPARTEMENT

Séance du 28 août 2024

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt quatre et le vingt huit août à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres  
afférents au  
conseil municipal :**  
En exercice : 15

**Présents :** Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.  
Mesdames FONTAINE Véronique, HUGLY Daniela et Monsieur EYNAUD Eric.

**Qui ont pris part  
à la délibération :** 8

**Absents excusés :** Madame BRETON Magali a donné procure à Madame BAYEUL, Monsieur RAMILSON Gilles a donné procure à Monsieur DELLA SANTINA.  
Mesdames BAZIN Natacha, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian et GESLIN Arnaud.

**Date de la convocation :**  
20 août 2024

**A été nommé secrétaire de séance : Madame Sylvie BERTRAND**

**Date d'affichage :**

**Objet de la délibération : Dénomination des voies – création de l'impasse du lin bleu**

Monsieur le maire présente les informations complémentaires concernant le chantier de dénomination et numérotation des voies.

Suite à la demande de plusieurs administrés résidant à l'adresse 990 route de Saint-Rémy et souhaitant l'attribution d'un nom de voie avec numérotation individuelle, la voie desservant les habitations concernées devrait être nommée et numérotée.

| Adresse imprécises                                         | Nom de voie<br>retenu  | Côté                       | Numéros<br>retenus   |
|------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------|----------------------|
| Voie desservant les habitations<br>990 route de Saint-Rémy | Impasse<br>Du lin bleu | Gauche<br>depuis la mairie | 2-990<br>à<br>12-990 |
|                                                            |                        | Droit<br>depuis la mairie  |                      |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la dénomination et numérotation ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents y afférents.

Vote : - Pour – 8 voix      - Contre – 0 voix      - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents

2024 38

Accusé de réception en préfecture  
013-211300579-20240828-2024-38-DE  
Date de réception préfecture : 30/08/2024